

Banque Kolb



Rapport annuel

2017

SOMMAIRE

	Pages
Liste des agences.....	3
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise.....	5
- Informations sur les mandataires sociaux.....	7
Etats financiers.....	12
- Rapport de gestion de l'exercice 2017.....	13
- Comptes sociaux – 31/12/2017.....	29
Résultats financiers des cinq derniers exercices.....	31
Bilan social.....	32
Compte de résultat social.....	34
Notes annexes aux comptes sociaux.....	35
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	73
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées.....	83
Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2018.....	87

**Auxerre**

30, rue de la Draperie
89000 AUXERRE
Tel. 03 86 72 12 50
Fax. 03 86 72 12 60

Chalons-en-Champagne

2, rue Prieur de la Marne
51000 Chalons-en-Champagne
Tel. 03 26 64 97 70
Fax : 03 26 64 97 80

Charleville- Mezières

5, avenue Jean Jaurès
08013 Charleville- Mezières
Tel. 03 24 56 61 61
Fax. 03 24 56 61 46

Entreprises

Tel. 03 24 56 61 41

Chaumont

1, avenue du Général Leclerc
52000 Chaumont
Tel. 03 25 35 00 02
Fax. 03 25 35 00 03

Entreprises

Tel. 03 25 35 00 02

Vosges Entreprises

44 rue Léo Valentin
Parc Economique du Saut-le-Cerf
88000 Epinal
Tel. 03 29 39 99 30
Fax. 03 29 39 99 31

Colmar

19, place de la Cathédrale
68000 Colmar
Tel. 03 89 41 12 47
Fax. 03 89 41 07 59

Contrexéville

12, rue Ziwer Pacha
88140 Contrexéville
Tel. 03 29 08 00 23
Fax. 03 29 08 39 43

Epernay

6, place Hugues Plomb
51200 Epernay
Tel. 03 26 55 96 00
Fax. 03 26 55 96 10

Epinal

1, place Guilgot
88000 Epinal
Tel. 03 29 31 88 00
Fax. 03 29 31 88 01

Obernai

49, rue du Général Gouraud
67210 Obernai
Tel. 03 88 48 39 00
Fax. 03 88 48 39 01

Essey-lès-Nancy

54, avenue Foch
54270 Essey-lès-Nancy
Tel. 03 83 18 26 10
Fax. 03 83 18 26 11

Haguenau

2, rue du Maréchal Foch
67500 Haguenau
Tel. 03 88 05 32 60
Fax. 03 88 05 32 61

Illkirch-Graffenstaden

201, route de Lyon
67400 Illkirch-Graffenstaden
Tel. 03 88 10 11 70
Fax. 03 88 10 11 71

Metz Cathédrale

24 en Fournirue
57000 Metz
Tel. 03 87 15 13 10
Fax. 03 87 15 13 11

Metz Place Mondon

9, rue Harelle
57000 Metz
Tel. 03 87 56 29 30
Fax. 03 87 56 29 35

Entreprises

Tel. 03 87 56 29 26

Mirecourt

1, place du Général de Gaulle
88500 Mirecourt
Tel. 03 29 37 81 30
Fax. 03 29 37 29 26

Mulhouse

6, avenue Foch
68100 Mulhouse
Tel. 03 89 36 55 15
Fax. 03 89 36 55 16

Entreprises

Tel. 03 89 36 55 00

Nancy

17, rue Saint Dizier
54000 Nancy
Tel. 03 83 35 96 54
Fax. 03 83 35 96 55

Nancy Entreprises

20, rue Blaise Pascal
54520 Maxéville
Tel. 03 83 98 70 20
Fax. 03 83 98 28

Neufchâteau

3, rue Jules Ferry
88300 Neufchâteau
Tel. 03 29 94 00 30
Fax. 03 29 94 09 51

Reims Gambetta
145, rue Gambetta
51100 Reims
Tel. 03 26 35 56 70
Fax. 03 26 35 56 71

Reims Laon
114, avenue de Laon
51100 Reims
Tel. 03 26 86 96 30
Fax. 03 26 86 96 35

Reims Talleyrand
16, rue de Talleyrand
51100 Reims
Tel. 03 26 89 56 56
Fax. 03 26 50 00 85

Entreprises
Tel. 03 26 89 56 86

Remiremont
25, place de Lattre de Tassigny
88200 Remiremont
Tel. 03 29 22 42 20
Fax. 03 29 22 01 55

Saint Dié
8, place du Général de Gaulle
88100 Saint Dié
Tel. 03 29 56 66 73
Fax. 03 29 56 44 37

Schiltigheim
116, route de Bischwiller
67300 Schiltigheim
Tel. 03 90 20 05 60
Fax. 03 90 20 05 61

Sedan
18, rue Gambetta
08206 Sedan
Tel. 03 24 22 72 40
Fax. 03 24 22 72 50

Sélestat
43, rue des Chevaliers
67600 Sélestat
Tel. 03 88 85 09 10
Fax. 03 88 85 09 11

Sens
100, Grand rue
89100 Sens
Tel. 03 86 66 18 50
Fax. 03 86 66 18 51

Strasbourg
9, rue Gutenberg
67000 Strasbourg
Tel. 03 88 76 41 41
Fax. 03 88 75 55 87

Entreprises
Tel. 03 88 76 41 50

Thionville
51, rue de Paris
57100 Thionville
Tel. 03 82 52 32 52
Fax. 03 82 52 32 50

Troyes
1-3, rue de la République
10000 Troyes
Tel. 03 25 43 42 42
Fax. 03 25 73 40 47

Entreprises
03 25 43 42 47

Troyes Brossolette
23, avenue Pierre Brossolette
10000 Troyes
Tel. 03 25 81 89 26
Fax. 03 25 81 89 27

Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise

Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise

Ce rapport est établi pour la première fois, au titre de l'exercice 2017, suite à la parution de l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017.

La Banque Kolb est une SA à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2017, le Directoire est composé de 2 membres :

- Mme Hélène SAUVAN, Présidente,
- M. Louis le BOULC'H, Vice-Président.

Au 31 décembre 2017, le Conseil de Surveillance comprend 7 membres :

Noms des membres	Qualité
- Mme Françoise MERCADAL DELASALLES	Présidente du Conseil
- M. Marc DUSSART	Membre et Vice-président du Conseil
- Crédit du Nord représenté par Mme Virginie BROCOLETTI	Membre
- M. Olivier PREVOTEAU	Membre
- M. David SAUGIER	Membre indépendant
- M. René SIMON	Membre indépendant
- M. Benoît DERIGNY	Membre indépendant

Parmi ces 7 membres, **3 sont indépendants**. Ils ont été choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société.

La durée des mandats des membres du Conseil est de 3 ans, renouvelables.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

Pour fixer l'ordre du jour, sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux « administrateurs » de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales...

Les « administrateurs » sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :

- à chaque « administrateur », la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les « administrateurs », participent aux réunions du Conseil :

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- les représentants du Comité d'Entreprise.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les « administrateurs » peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, les membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directoire, ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

2. Informations sur les mandataires sociaux

Les membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que les règles sur le cumul des mandats sont respectées.

2-1 Mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années

Françoise MERCADAL-DELASALLES

- Directeur Général Délégué du Conseil d'Administration : Crédit du Nord *depuis le 01/06/2017*
- Président du Conseil d'Administration : Star Lease *depuis le 13/11/2017* ; Société Générale Global Solution Centre du *10/12/2008 au 19/06/2017* ; Transactis du *01/04/2012 au 23/10/2017*
- Président du Conseil de Surveillance : Banque Kolb *depuis le 12/10/2017*
- Administrateur: Star Lease *depuis le 13/11/2017* ; Société Générale Cameroun *depuis le 25/06/2015* ; Antarius *depuis le 19/06/2017* ; Sogecap *depuis le 13/07/2016* ; Eurazeo *depuis le 06/05/2015* ; SGEBS du *15/12/2010 au 01/06/2017* ; Société Générale Global Solution Centre du *10/12/2008 au 22/09/2017* ; Transactis du *04/04/2011 au 23/10/2017* ; Compagnie Générale de Location d'Équipement du *25/10/2010 au 15/03/2017*
- Membre du Conseil de Surveillance : PJSC Rosbank *depuis le 31/03/2011* ; Banque Courtois *depuis le 29/09/2017* ; Société Marseillaise de Crédit *depuis le 05/10/2017* ; Banque Kolb *depuis le 12/10/2017*
- Vice-président du Conseil de Surveillance : Banque Courtois *depuis le 29/09/2017* ; Société Marseillaise de Crédit *depuis le 05/10/2017*

Marc DUSSART

- Président du Conseil d'Administration : Etoile ID du *14/10/2005 au 31/12/2017*
- Directeur général : Etoile ID du *14/10/2005 au 31/12/2017*
- Vice-président du Conseil de Surveillance : Banque Kolb *depuis le 26/11/2014*
- Administrateur: Etoile ID du *14/10/2005 au 31/12/2017*
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Kolb *depuis le 26/11/2014*
- Administrateur et mandataire d'Etoile ID au Conseil d'Administration : Media Participations Paris
- Censeur et Mandataire d'Etoile ID au Comité Stratégique : Groupe GPS *depuis le 05/01/2017*
- Censeur et Mandataire d'Etoile ID au Comité de Surveillance : Sicame Group *depuis le 23/02/2017* ; Groupe Carso Holding *depuis le 20/12/2016*
- Censeur et Mandataire d'Etoile ID au Comité de Suivi : ADF Croissance *depuis le 28/08/2014*

Olivier PREVOTEAU

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Kolb *depuis le 24/05/2017*

Virginie BROCOLETTI

- Représentant permanent du Crédit du Nord Membre du Conseil de Surveillance : Banque Kolb *depuis le 21/12/2017*

David SAUGIER

- Président : Waltefaugle SAS ; Waltefaugle Bâtiment SAS ; Sideros SAS ; Waltefaugle Suisse SA
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Kolb
- Gérant : S2M SARL ; Perene SARL ; L'IF SARL ; Le Fourneau SC ; Les quatre vents SC ; EDV SARL ; Le Chalet SC ; Le Rivet SARL

Benoit DERIGNY

- Président : Supplay SAS ; CE SUPPLAY SAS
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Kolb
- Membre du Conseil Consultatif Départemental de la Banque de France *jusqu'au 31/12/2017*

René SIMON

- Président du Conseil de Direction, Membre du Conseil de Direction : Demathieu Bard Construction SAS
- Président du Directoire, Membre du Directoire : Demathieu ET Bard Groupe SAS
- Directeur Général, Membre du Comité de Direction : Demathieu et Bard Investissement SAS
- Représentant permanent de la personne morale présidente : H4 SAS; Capremib SAS; Cibetec SAS; Demathieu et Bard Immobilier SAS; Demathieu et Bard Océan Indien SAS; Demathieu et Bard Ingénierie Industrielle SAS; SPCM SAS; EGDL Lorraine SAS; Prefall SAS; DB Park SAS; Société de Matériel Demathieu et Bard SAS
- Administrateur Président: La Financière Demathieu & Bard INC. ; Technopref Canada INC. ; Construction Demathieu Bard INC. ; Technopref Industrie INC
- Administrateur : EGDL SA ; Logiest
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Kolb
- Gérant : Tralux SARL
- Co-gérant : DB BAU GmbH ; DB Industriebau GmbH ; DB Holtzbau GmbH ; DB Immobilien Verwaltungs GmbH ; DB Hungaria Kft ; Société Civile R2S

2-2 Informations complémentaires concernant les membres du Conseil

• Des membres complémentaires et expérimentés

Le Conseil de Surveillance est composé d' « administrateurs » choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

• Une formation adaptée au profil des « administrateurs »

Bénéficient d'une formation, les « administrateurs » qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat.

• Absence de conflit d'intérêt

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 7 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance régit les conflits d'intérêts des « administrateurs ». Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs de la Banque.

L'administrateur maintient en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

• Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des « administrateurs » de la Banque au cours des cinq dernières années.

Aucun des « administrateurs » n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des « administrateurs » de la Banque n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

• Administrateurs indépendants

Depuis 2012, le nombre des « administrateurs » indépendants de la Banque est stable ; en 2017, les 3 « administrateurs » indépendants sont M. Benoît DERIGNY, M. David SAUGIER et M. René SIMON. Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

• Déontologie

Chaque « administrateur » s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

3. Rémunérations des mandataires sociaux

Il existe un Comité des rémunérations composé de deux « administrateurs ». Les rémunérations des membres du Directoire sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit.

Conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence calculés selon les règles de répartition suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les membres du Conseil,
- le solde est réparti entre les membres du Conseil proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise à la Banque.

Seuls les membres « indépendants » perçoivent des jetons de présence.

Montant net versé aux membres du Conseil au titre des jetons de présence en 2017 :

Noms des membres	Jetons de présence nets
- M. David SAUGIER	1 428,75 €
- M. René SIMON	1 905,00 €
- M. Benoît DERIGNY	1 905,00 €

4. Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Banque aura lieu le **16 mai 2018**.

Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport Annuel au chapitre « Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2018 ».

5. Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Aucune convention n'est intervenue entre un mandataire/actionnaire et la Banque. Seules des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été recensées.

6. Délégation d'augmentation de capital en cours

Sans objet

7. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Sans objet

8. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire

Lors de sa réunion du 23 mars 2018, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes 2017.

Il a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat et pris connaissance du **rapport du Directoire sur la situation de la Banque et son activité pendant l'exercice 2017**.

Le Produit Net Bancaire de l'exercice 2017 s'établit à 69 684 K€, en baisse de 3,2 %, et le Résultat d'Exploitation à 17 113 K€, en recul de 10,8 %. Le coût du risque s'élève à 2 770 K€, en baisse de 30,2 %.

Il en ressort que le Résultat Net de l'exercice est de 11 355 K€ au 31 décembre 2017 contre 12 186 K€ au 31 décembre 2016 (soit -6,8 %).

Le Conseil de Surveillance, après avoir pris connaissance des conclusions des Commissaires aux Comptes, recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2017.

Il renouvelle ses encouragements pour 2018.

Etats financiers

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport de gestion du Directoire – Exercice 2017

I. Exposé de la situation de la Banque Kolb durant l'exercice écoulé

Une croissance économique mondiale plus favorable et soutenue

L'activité mondiale a été solide sur l'année 2017 bénéficiant à la fois d'une accélération de la croissance (taux d'intérêt bas, optimisme des investisseurs et prix du pétrole) et d'une dynamique commerciale internationale dans la plupart des grandes zones économiques.

Aux Etats-Unis, la croissance est restée élevée grâce à une hausse des dépenses de consommation et malgré les contraintes climatiques. Les incertitudes sur la politique économique ont diminué et les réductions d'impôts ont été adoptées.

La reprise se confirme dans les économies émergentes, tirée par le rebond de la demande chinoise et le retour de flux de capitaux depuis début 2017.

Les économies russe, brésilienne et indienne, portées par une inflation relativement faible et le redémarrage de la consommation et des importations, se relèvent après deux années de récession, entraînant les importations dans leur sillage.

En Europe, le niveau de croissance de l'année 2017 est le plus élevé depuis dix ans. La zone euro bénéficie, en effet, d'un léger assouplissement budgétaire et d'une hausse de l'emploi. De plus, les conditions monétaires très accommodantes soutiennent la reprise du crédit alors que le redressement du commerce international dynamise les exportations.

L'activité en France a été dynamique avec une croissance autour de +1,9% en 2017 avec l'accélération des exportations, de la consommation des ménages et le rebond de l'emploi.

La BCE, confrontée à l'appréciation récente de l'euro, a annoncé un retrait graduel de sa politique d'achats d'actifs et la fin de son programme en octobre 2018 ; les taux directeurs resteront stables sur l'ensemble de l'année.

Dans un contexte de taux bas persistant, la Banque Kolb affiche des résultats commerciaux dynamiques et des résultats financiers en retrait

Dans un environnement de taux historiquement bas pénalisant pour les banques, le produit net bancaire s'établit à 69,7 millions d'euros, en diminution de -3,2% au 31 décembre 2017.

Les frais généraux sont en hausse de +1,9% à 49,8 millions d'euros, en raison des charges liées aux contraintes réglementaires et aux charges informatiques dans le cadre de la transformation du Groupe Crédit du Nord.

Le résultat brut d'exploitation ressort donc en recul de -14,1% à 19,9 millions d'euros.

La Banque Kolb affiche un résultat d'exploitation en baisse de -10,8% à 17,1 millions d'euros et un résultat net de 11,4 millions d'euros.

Le coût du risque ressort en nette baisse à 2,8 millions d'euros (-30,2%), confirmant la tendance favorable du profil de risque de la Banque.

Chiffres clés 2017¹ :

- Produit net bancaire : 69,7 M€ (-3,2%)
- Résultat brut d'exploitation : 19,9 M€ (-14,1%)
- Résultat d'exploitation : 17,1 M€ (-10,8%)
- Résultat net : 11,4 M€ (-6,8%)

¹ Etablis selon les normes comptables françaises

Des relais de croissance dynamiques en 2017

La collecte d'assurance-vie ralentit, après une année 2016 déjà en recul. Cependant, tout au long de l'année, elle s'est orientée plus fortement vers des placements en Unités de Compte, plus favorables en termes de rendement dans un contexte de taux bas.

La souscription de SICAV FCP a ainsi été particulièrement soutenue, en évolution de +70% par rapport à 2016.

L'évolution boursière et le regain de confiance des marchés ont porté les bons résultats en Epargne Financière, avec une production d'assurance-vie marquée par la hausse de la part en Unités de Compte à 33,6%. Par ailleurs, le déploiement de la Gestion Initiale s'accélère avec une production en hausse de +18,5% par rapport à 2016. Cette option permet à nos clients Premium de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs selon leur profil d'investissement.

L'activité de la **Banque Privée** poursuit son développement avec de très bonnes performances :

- 235 foyers à fin décembre 2017, soit une progression de +11% sur un an et une collecte nette de 49 M€,
- un PNB de 3,7 M€, en progression de 26% par rapport à 2016.

L'activité de **Change et de Taux** affiche des résultats en progression de +65%, soutenus par quelques opérations exceptionnelles.

La Banque Kolb a franchi une nouvelle étape dans son rôle de **Banquier-Assureur** en complétant sa gamme avec l'Assurance Multi Risques Automobile. L'appropriation de ce nouveau service par nos conseillers a permis de commercialiser un peu plus de 500 contrats en 2017, tout en consolidant le déploiement de la Multi Risques Habitation (800 contrats commercialisés).

La Banque Kolb accélère ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Sur ces sujets, la Banque Kolb bénéficie des investissements réalisés chaque année par le Groupe Crédit du Nord. Les principales réalisations de l'année 2017 sont les suivantes :

- **le renforcement permanent de sécurisation des opérations** réalisées par les clients, avec le déploiement de la solution VP@ss d'authentification forte auprès des clients Entreprises, Professionnels et Particuliers. L'accord obtenu en mai 2017 par les banques du Groupe Crédit du Nord auprès de la CNIL, pour tester l'authentification par reconnaissance vocale, récompense l'investissement régulier dans les dernières technologies, notamment en matière de sécurité et de lutte contre la fraude.
- **l'élargissement des services multibanques en une plateforme de services bancaires et non bancaires** : première banque de détail en France à

proposer l'agrégation de compte multibanque dès novembre 2016, le Groupe Crédit du Nord enrichit cette offre avec la Gestion de Budget. Accessible sur tous les appareils et systèmes d'exploitation, elle permet à ses clients depuis septembre 2017 de gérer leur budget et de disposer d'une vision prévisionnelle de leurs comptes dans l'ensemble de leurs établissements bancaires.

Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, le Groupe Crédit du Nord a conclu différents accords pour proposer des solutions personnalisées à ses clients, avec notamment Gérerseul.com, Oxatis et Payzen. Ces différents services viennent compléter l'offre Norplus proposant des réductions dans plus de 800 enseignes partenaires assorties d'offres de cash-back.

Cette plateforme de services sera progressivement enrichie début 2018 avec un coffre-fort permettant d'historiser e-factures et e-relevés et des offres privilégiées en optimisation de dépenses, en partenariat avec différents acteurs de la fintech ou de l'économie traditionnelle.

- **le modèle Phygital** : au service de la relation client, ce modèle s'appuie sur une offre omnicanale afin de multiplier les points de contact avec nos clients, en réponse à leurs besoins de mobilité. Equipés depuis 2015 d'une tablette riche en contenu, nos conseillers peuvent, grâce à la signature électronique, ouvrir des comptes en nomadisme et réaliser tout type de transactions bancaires, sur tablette ou par mail et disposent de solutions de web conférence.

Depuis 2017, l'aménagement des agences est repensé pour recevoir les clients dans une « agence 2.0 » tandis que les services en ligne sont complétés pour faciliter le suivi des demandes en cours et des contrats signés, directement depuis les sites web et applications de la banque.

La recherche du zéro-papier se poursuit avec la dématérialisation des avis financiers.

- **l'intégration du big data et de l'intelligence artificielle** : pour améliorer la connaissance des besoins de ses clients et venir en appui aux conseillers de clientèle, le Groupe Crédit du Nord poursuit le déploiement de solutions utilisant l'intelligence artificielle au sein des parcours clients. Le déploiement de ces nouvelles technologies vient en support de notre animation commerciale en permettant d'adresser, avec pertinence, aux clients et aux conseillers, des informations ciblées.

L'offre de produits et services a continué de s'enrichir en 2017

En partenariat avec ALD, le Groupe Crédit du Nord propose désormais la **Location Longue Durée** de véhicules à ses clients Particuliers et Professionnels. Cette offre s'assortit en outre de nombreux services et assurances complémentaires.

- **Sur le marché des Particuliers**, une offre intermédiaire entre les cartes Visa Premier et Visa Infinite est venue compléter la gamme : la **carte Visa Platinum**, qui offre des plafonds de retrait et de paiement supérieurs à ceux de la carte Visa Premier, ainsi que des garanties plus étendues en matière d'assurances et d'assistance.

Un nouveau partenariat extrabancaire a été lancé avec **GérerSeul.com**. Il est destiné à nos clients Premium et permet d'accéder à une solution simple de gestion locative par internet pour un tarif très compétitif.

Les fonctionnalités internet ont également été enrichies de la **gestion du budget multibanque**, en complément de l'agrégateur de comptes pour un meilleur suivi et une optimisation de la gestion des dépenses. Tout comme la vision multibanque, ce service fonctionne sur les seuls comptes Banque Kolb ou sur les comptes agrégés, et est disponible sur le site internet, les tablettes et smartphones.

- **Sur le marché des Professionnels**, l'assurance **Multirisques des Pros** a été lancée mi-juin. Elle protège les locaux professionnels et leur contenu et couvre également la Responsabilité Civile.

Proposée en option, la **Télésurveillance des Pros** permet de bénéficier d'une protection en cas d'intrusion ou d'agression dans son local professionnel.

Un partenariat a été signé en fin d'année avec **Doctolib**, pour la prise de rendez-vous en ligne 7J/7 et 24H/24, sur tous devices et pour toutes les professions médicales et paramédicales.

- **Sur le marché des Entreprises**, une nouvelle application mobile a été lancée, disponible sur Apple Store et Google Play, permettant d'embarquer la gestion de sa relation bancaire sur le portable.

De nouveaux partenariats ont été noués, tant avec des Fintechs telles que I Raiser, permettant la collecte de dons en ligne, qu'avec de grands noms comme Federal, cabinet d'ingénierie financière et sociale, pour accompagner nos clients Entreprises dans la mise en place de politiques d'actionnariat salarié.

Un partenariat a été signé avec le Fonds Européen d'Investissement pour disposer d'une offre bénéficiant de la garantie InnovFin. Cette garantie, placée sous l'égide de l'Union Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement, s'inscrit dans le cadre du plan Juncker et permet de faciliter l'accès des PME et ETI familiales à des financements destinés à accompagner leur démarche innovante.

Le Groupe Crédit du Nord est, de longue date, attaché à la satisfaction de ses clients, mesurée par un baromètre annuel

Les performances du Groupe sont également mesurées par des baromètres de satisfaction. Les résultats du baromètre concurrentiel 2017 réalisé par l'institut CSA(1) auprès des clients des principales banques françaises placent le Groupe premier ex aequo sur les marchés des clients Particuliers et Entreprises en termes de satisfaction globale. Il est en deuxième position sur le marché des Professionnels.

(1) Baromètre réalisé par téléphone au 1^{er} trimestre 2017 par l'institut CSA auprès d'un échantillon représentatif de plus de 15 660 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises des onze principales banques françaises.

1. Activité commerciale

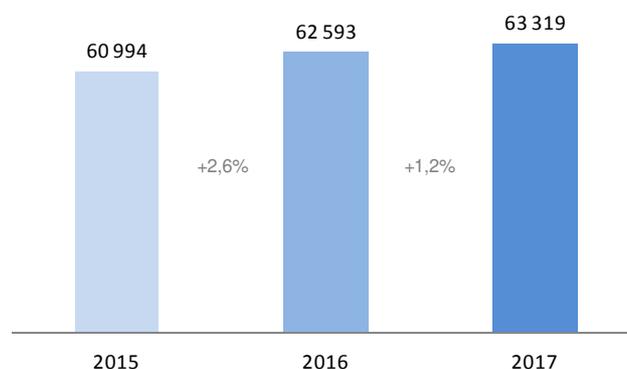
Les évolutions de fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période (fin décembre) alors que les encours indiqués correspondent aux moyennes annuelles.

Poursuite du développement du fonds de commerce du Particulier (+1,2%)

La conquête de 4 000 nouveaux clients Particuliers, en retrait de -4,2% vs 2016, s'est portée vers nos clients cœurs de cible, soutenue notamment par le rachat de prêts immobiliers à la concurrence.

Le fonds de commerce atteint désormais plus de 63 300 clients Particuliers actifs, avec un fonds de commerce Particuliers Premium qui a progressé plus rapidement à +2,3%.

Fonds de commerce actif de Particuliers

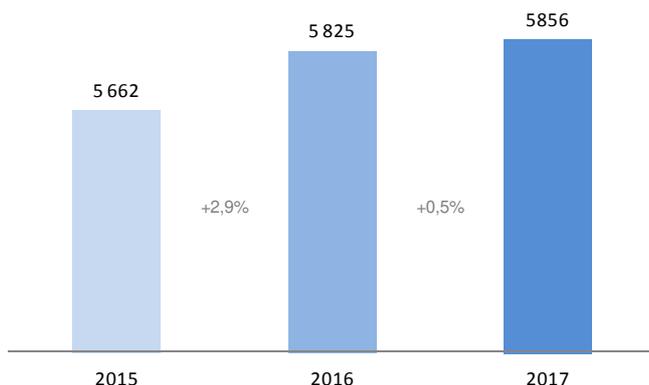


La progression du fonds de commerce a également bénéficié des efforts de conquête liés à l'extension de relations, à la recommandation et aux synergies avec les marchés du Professionnel et de l'Entreprise.

Afin d'optimiser les contacts avec nos clients cœur de cible, la Liste des Contacts Prioritaires (LCP) a été enrichie en 2017 pour redéfinir les scores d'appétence et répondre toujours mieux aux besoins identifiés. Un objectif de contacts qualifiés a été mis en place pour assurer un rendez-vous Conseil à un rythme au minimum annuel pour nos clients Premium.

Ralentissement de la dynamique sur le marché du Professionnel (+0,5%)

Fonds de commerce actif de Professionnels

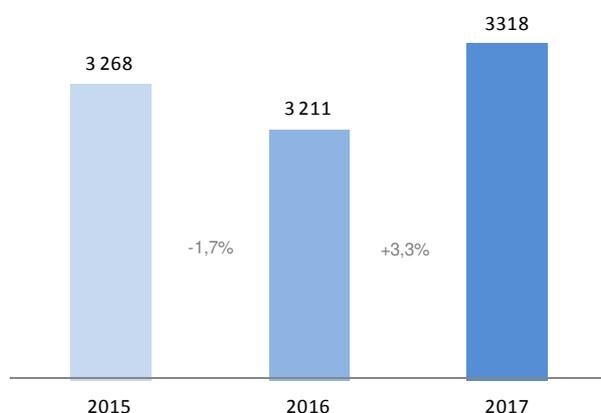


Le développement de notre fonds de commerce Professionnels a été quelque peu affecté par la baisse du nombre d'entrées en relation (-9,3%), avec 750 nouveaux professionnels en relation commerciale. En revanche, une attention particulière est portée à la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans (+2,4%) et une conquête accrue sur le segment des Professions Libérales (18% des entrées en relations). Pour ce segment de clientèle, la Banque a mis en place un dispositif dédié, avec des conseillers spécialisés, ainsi que différents partenariats.

Le dispositif de proximité de la Banque Kolb avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié, ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée du client Professionnel ou Entreprise. Ce sont ainsi près de 66,5% de nos clients Professionnels que nous accompagnons également à titre privé.

Une progression du Fonds de Commerce Entreprises qui reprend (+3,3%)

Fonds de commerce actif d'Entreprises



Le fonds de commerce actif des Entreprises est en hausse de +3,3% depuis décembre 2016, grâce à une conquête active.

La Banque Kolb suit en relation principale plus du tiers de ses clients Entreprises, en hausse de +4,4%.

2. Evolution des encours

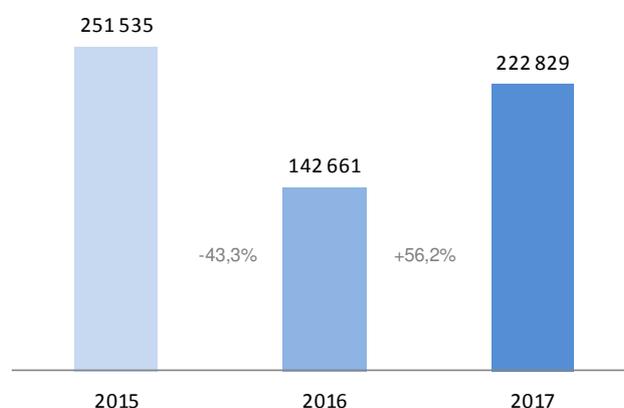
Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques.

De belles réalisations sur la production de crédits immobiliers

La production de crédits immobiliers a été marquée par une vague sans précédent de rachats d'encours entre les différents acteurs de la place pendant tout le premier semestre. Le phénomène s'est ensuite fortement ralenti au second semestre pour revenir à un niveau bas en fin d'année. Dans ce contexte, avec 223 M€ décaissés, la production a progressé de +56,2%, plaçant l'année 2017 juste derrière 2015, année historique en termes de production de crédits immobiliers.

Pour répondre plus efficacement aux demandes de renégociations de taux et contrer les propositions de la concurrence, la Banque Kolb a mis en place des outils à destination du réseau d'exploitation. Malgré un ralentissement au cours de l'année, les volumes renégociés ont atteint 115 M€.

Production de crédits à l'habitat (en milliers d'euros)

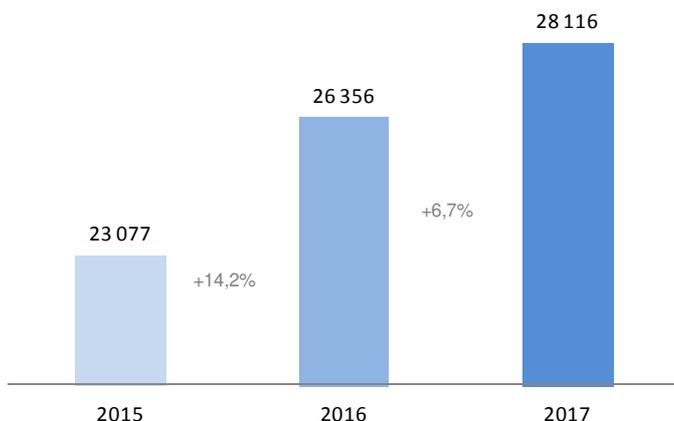


L'encours de crédits immobiliers reste bien orienté, en progression de +0,9% sur un an pour s'établir à 800 millions d'euros à fin 2017.

La Banque Kolb continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Les prêts à la consommation atteignent des objectifs de production ambitieux après une année 2016 déjà très dynamique

Production de prêts personnels
(en milliers d'euros)

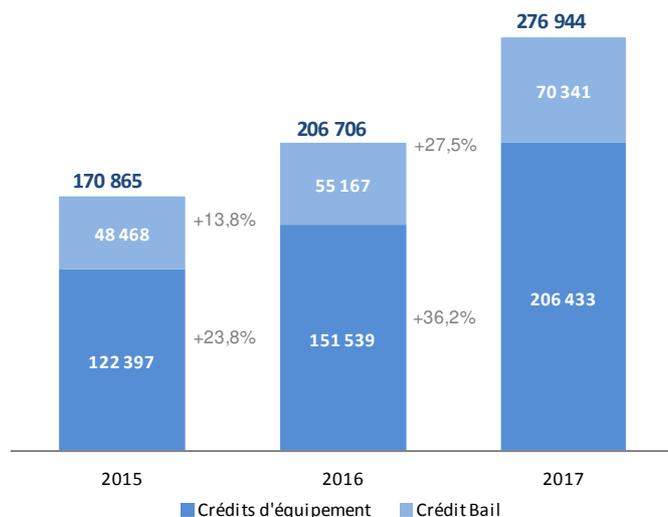


L'ensemble des conseillers de la Banque Kolb veille à l'accompagnement des projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière. La production de prêts personnels (+6,7% vs 2016) dépasse le budget ambitieux et atteint son plus haut niveau depuis 2013. Les encours associés sont en progression de +5%.

De par ses relations historiques avec la clientèle de PME de la Région Grand-Est, la Banque Kolb participe activement au financement de l'économie

La production de crédits moyen-long terme a été particulièrement soutenue au premier semestre à la faveur de l'offre TLTRO II, tout en restant très dynamique au second semestre malgré l'extinction de l'enveloppe.

Production de crédits d'équipement et crédit-bail
(en milliers d'euros)



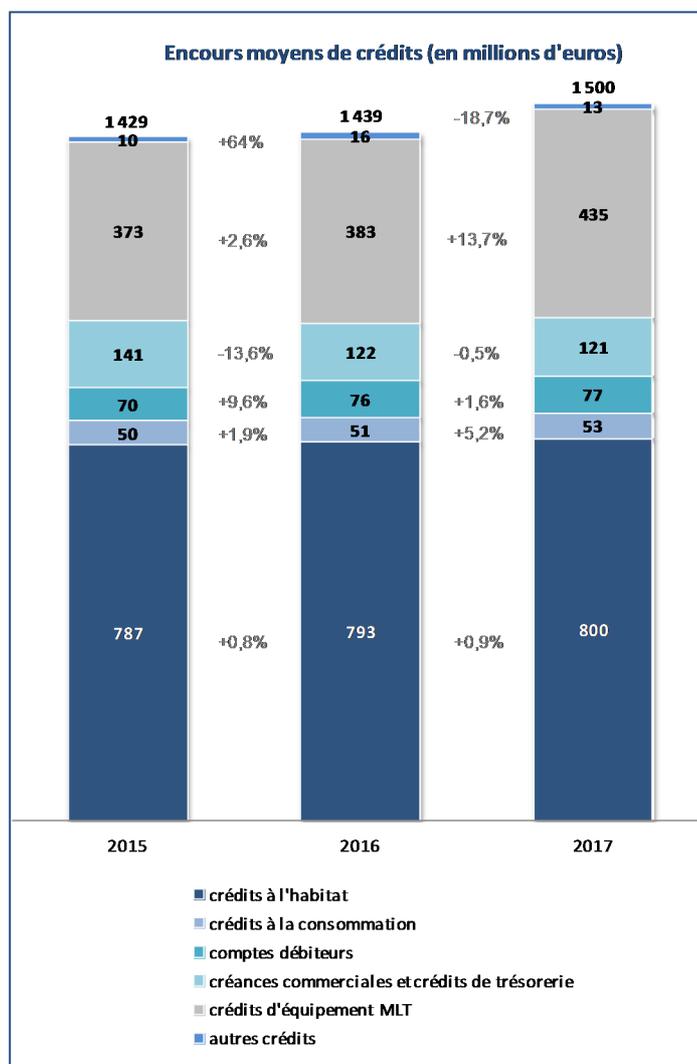
La production de crédits d'équipement atteint un niveau exceptionnel en 2017, avec 206,4 millions d'euros décaissés, en hausse de 36,2% vs 2016.

Ce dynamisme sur la production a favorisé des évolutions soutenues des encours de crédits d'équipement moyen-long terme qui s'élevaient au total à 435 millions d'euros, à +13,7% par rapport à 2016.

Après une année 2016 déjà très dynamique, l'année 2017 a connu une production historique sur le crédit-bail, avec une progression de la production de près de 27,5% par rapport à 2016, principalement sur le marché de l'Entreprise (+33,4% vs 2016). Le marché du Professionnel progresse également mais de façon plus limitée (+1,5% vs 2016).

La baisse des encours moyens de crédits court terme s'est atténuée pour atteindre -0,5% vs 2016. Le recours de nos clients aux crédits de trésorerie reste stable (-0,1% à 84,7 millions d'euros).

L'évolution, sur l'ensemble des marchés, des encours de crédits de la Banque Kolb s'établit à 1 500 millions d'euros, en progression de +4,2% par rapport à 2016.



Après plusieurs années de hausse marquée, les encours d'épargne bilantielle ralentissent leur progression

Les encours d'épargne bilantielle ont progressé sur un an de +6,1%, très largement tirés à la hausse par les encours de dépôts à vue (+14,7%).

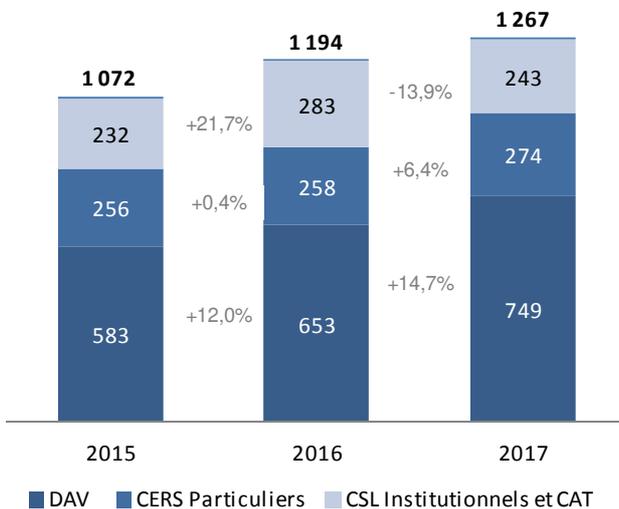
Sur un an, les encours de dépôts à vue (DAV) ont progressé de +14,5% sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, ils s'inscrivent également en forte croissance à +15,0%.

Au total, 73 millions d'euros de dépôts bilantiels ont été collectés sur un an. Ces flux reflètent toujours un excédent de trésorerie important de nos clients Entreprises, qui s'appuient par ailleurs sur des crédits à taux bas pour financer leurs investissements.

Les encours d'épargne à régime spécial sont en progression de +6,4% à 274 millions d'euros, portés notamment par les avoirs sur Livret A (+13%), les comptes sur livret (CSL) Particuliers (+7,8%) et les PEL (+4,3%). Les Livrets de Développement Durable (LDD) restent stables tandis que le Livret d'Epargne Populaire (LEP) enregistre une décollecte.

S'agissant des clientèles commerciales, les dépôts à terme sont en net recul à -14%, notamment sur le compte sur livret (CSL) dédié aux Institutionnels. En revanche, les comptes à terme (CAT) continuent à s'afficher à +4,3%. Le volume d'épargne sur les CSL Institutionnels et les CAT se positionne à près de 243 millions d'euros à fin d'année.

Encours moyens de dépôts bilantiels
(en millions d'euros)



Au total, le ratio Loan to Deposit, qui mesure le rapport entre les encours de crédits et les encours de dépôts en fin de période, s'élève à 126%, en hausse de +8 pts. Cette évolution résulte en particulier de la croissance soutenue de nos crédits.

Une progression dynamique de l'épargne hors bilan

L'encours d'assurance vie poursuit sa progression en 2017, à +3,6% sur un an.

La production d'OPCVM a été très soutenue et ressort en progression de +70% vs 2016, compte tenu d'un travail d'allocation d'actifs favorisant les supports en unités de comptes ou SICAV-FCP.

Au global, l'encours moyen d'épargne hors bilan de la banque s'élève à 1 020 millions d'euros, en progression de +12,8% par rapport à 2016.

Encours moyens d'épargne hors bilan
(en millions d'euros)



3. Evolutions financières

Les résultats au 31 décembre 2017 sont établis selon les normes comptables françaises. Des références à des données de gestion permettent d'apporter un éclairage particulier sur les composantes des soldes intermédiaires de gestion.

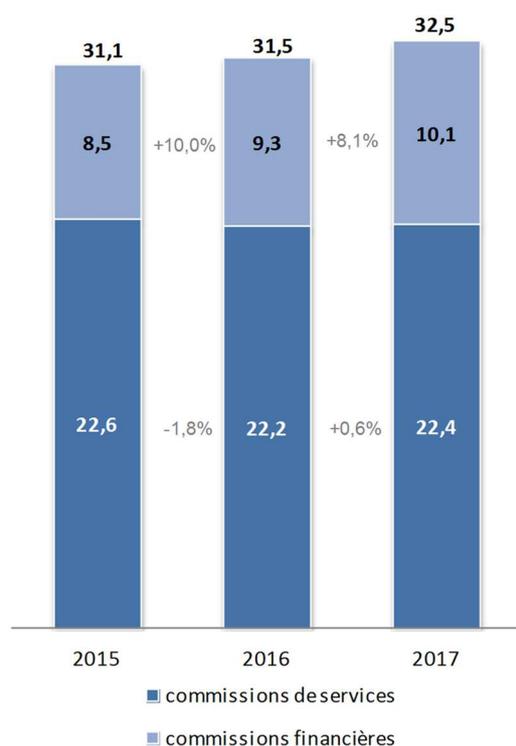
Produit net bancaire

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation en %
Intérêts nets et revenus divers	37 265	40 483	-7,9
Commissions nettes	32 419	31 529	2,8
Produit net bancaire	69 684	72 012	-3,2

Dans un contexte pénalisant de taux bas, le produit net bancaire de la Banque Kolb s'est contracté de -3,2% à 69,7 millions d'euros.

Les intérêts nets et revenus divers s'inscrivent en repli de -7,9%, malgré une production tonique de crédits. La marge d'intérêts pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas, des renégociations des crédits immobiliers et de la baisse des taux de remplacement des dépôts.

Commissions nettes (en millions d'euros)



Les commissions nettes sont en progression de +2,8%, en raison de la bonne tenue des commissions de services qui s'inscrivent en hausse de +0,6%. Cette évolution est liée à la croissance des fonds de commerce et la poursuite du développement de la bancassurance. Dans un contexte de marché plus favorable, les commissions financières

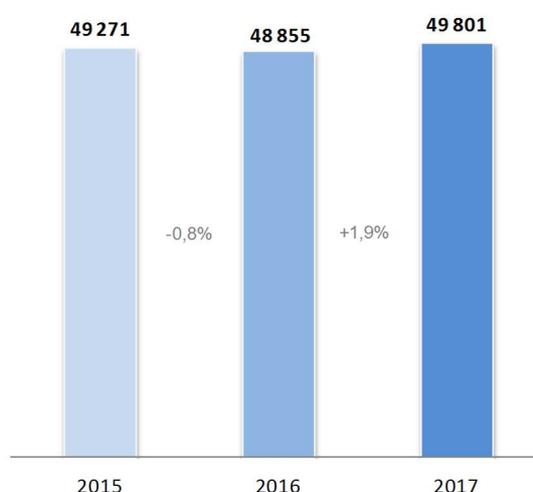
s'affichent en forte hausse (+8,1%) avec notamment des encours en croissance.

Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation en %
Charges de personnel	-20 660	-22 384	-7,7
Impôts et taxes	-1 085	-1 186	-8,5
Autres charges	-26 829	-23 908	12,2
Amortissements	-1 227	-1 377	-10,9
Frais généraux	-49 801	-48 855	1,9

Les frais généraux sont en augmentation (+1,9%) en 2017.

Charges d'exploitation (en milliers d'euros)



Les charges de personnel baissent de -7,6% (diminution des passifs sociaux suite à une revue à la baisse des droits acquis au titre des Primes Spéciales d'Ancienneté).

Les impôts et taxes sont en recul de -8,5% (cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts en baisse, suite à un changement de méthode de calcul des contributions).

Enfin, les autres charges de fonctionnement affichent une progression de +12,8%, en raison d'une augmentation des coûts informatiques liés à la transformation du Groupe Crédit du Nord et du renforcement des charges de projets réglementaires.

Les amortissements sont en baisse de -10,9%.

	2017	2016	Variation en %
Techniciens	104	117	-11,1
Cadres	169	165	2,4
Total	273	282	-3,2

En 2017, la Banque Kolb compte 273 collaborateurs en activité², contre 282 en 2016. Les effectifs s'inscrivent ainsi en diminution de -3,2%.

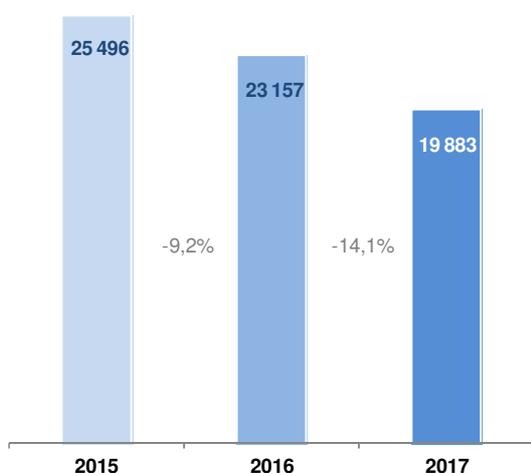
² Effectif payé, présent, en équivalent temps plein

Résultat brut d'exploitation

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation en %
Produit net bancaire	69 684	72 012	-3,2
Frais généraux	-49 801	-48 855	1,9
Résultat brut d'exploitation	19 883	23 157	-14,1
Coefficient d'exploitation	71,5%	67,8%	+3,7 pt

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 19,9 millions d'euros et ressort en baisse de -14,1% par rapport à 2016. Le coefficient d'exploitation est en hausse de +3,7 points par rapport à 2016 et s'établit à 71,5%.

Résultat Brut d'Exploitation (en milliers d'Euros)



Coût du risque

Le coût du risque de la Banque Kolb s'établit à 2,8 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2016, poursuivant ainsi la tendance baissière observée depuis 3 ans.

Le taux de coût du risque, en passant de 26 à 17 points de base, suit la même évolution, amplifiée par la progression soutenue des encours sains.

Il est le résultat à la fois du contexte économique en constante amélioration, de la qualité de la conquête et de la saine gestion des conditions d'octroi de crédits.

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation en %
Coût du risque	-2,8	-4,0	-30,2%
Encours de crédits bruts	1 638,8	1 518,6	7,9%
Coût du risque sur encours	0,17%	0,26%	-0,09 pt

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation en %
Créances douteuses et douteuses compromises	107 377	116 691	-8,0%
Provisions globales	64 642	67 623	-4,4%
Taux de couverture	60,2%	58,0%	+2,3 pt

Les créances douteuses et douteuses compromises sont en retrait de -8,0% ; le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux est de 60,2%, soit un chiffre en progression de 2,3 points par rapport à 2016.

Résultat d'exploitation, impôts sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation en %
Résultat brut d'exploitation	19 883	23 157	-14,1
Coût du risque	-2 770	-3 968	-30,2
Résultat d'exploitation	17 113	19 189	-10,8
Résultats sur actifs immobilisés	0	-1	-100,0
Résultat courant avant impôt	17 113	19 188	-10,8
Impôt sur les bénéfices	-5 758	-7 002	-17,8
Résultat net	11 355	12 186	-6,8

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Banque Kolb s'élève à 17,1 millions d'euros en 2017, en diminution de 10,8%.

Résultat d'exploitation et coût du risque (en milliers d'euros)



L'impôt sur les bénéfices est en baisse de 17,8% à 5,7 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice ressort ainsi à 11,4 millions d'euros en recul de -6,8% par rapport à 2016.

4. Perspectives d'avenir

L'expansion mondiale se poursuivrait en 2018. Le commerce mondial ne donne aucun signe de faiblesse et resterait très dynamique.

En Europe, la croissance serait relativement homogène. Les investissements resteraient solides et les ménages continueraient d'abaisser leur épargne de précaution.

La Banque Centrale Européenne va poursuivre ses achats de titres publics. Dans ce contexte, les taux d'intérêt resteraient très bas dans la zone euro comparativement aux Etats-Unis.

Le paysage bancaire en France est en complète mutation. Les usages des clients se transforment, la concurrence se renforce avec les fintechs et les néobanques. L'équilibre de l'équation économique, dans un contexte de taux structurellement bas, devient de plus en plus difficile.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit du Nord doit continuer à assumer sa différence, mais aussi réaffirmer sa mission au service de la société.

Afin de continuer à figurer en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, le Groupe Crédit du Nord affiche ses ambitions :

- **Etre la Banque de ceux qui entreprennent** : nourrir, accompagner et soutenir l'envie d'entreprendre pour donner vie aux projets de ses clients Entreprises, Professionnels ou Particuliers ;
- **Etre une Banque à la bonne distance** : rester sur le terrain, proche de ses clients, à travers les écosystèmes agiles et digitalisés qui s'adaptent à notre époque, associant des agences transformées, des banquiers plus mobiles et des experts à distance, acteurs à part entière du dispositif ;
- **Etre une Banque fonctionnant « en circuits courts »** : au cœur des territoires, son organisation régionalisée permet une rapidité de décision et d'action, et une agilité pour expérimenter et s'adapter.

II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En tant que filiale bancaire du Groupe Crédit du Nord, la Banque Kolb s'intègre dans le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord. Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (1).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à différents risques (2).

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (3).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord. Le Crédit du Nord peut ainsi également centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (4).

1. Un cadre sécurisé

1.1. Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2017 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe, le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

1.2. Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

2. Les risques afférents à l'activité bancaire

2.1. Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

2.1.1. Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de chacune des entités du Groupe (filiales bancaires et non bancaires) en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction Financière du Groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion portant sur la gestion des risques de liquidité et de taux, au regard des métriques produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents reportings ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la Direction Financière et d'un membre de la Direction des Risques du Groupe Société Générale.

La cellule ALM est dotée de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents reportings transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

Un projet commun aux différentes entités du Groupe SG dotées de l'outil ALM Almonde a été entamé mi 2017. L'objectif pour le groupe CDN est de basculer sur une infrastructure informatique et une maintenance SG communes aux différents outils ALM du groupe SG, de centraliser la relation avec l'éditeur et de paralléliser les montées de version des différents Almonde Groupe SG. Le projet pour le périmètre CDN aboutirait au 2ème trimestre 2018.

Les gaps présentés en Comité de Gestion de Bilan sont produits à partir de l'outil « Almonde ». Ces gaps sont ensuite envoyés dans l'outil communautaire « Basyliq » permettant au Groupe Société Générale de consolider les indicateurs des différentes entités du Groupe.

Risque de liquidité

Le Crédit du Nord mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « gaps » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilancielle par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le gap de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Depuis mi-2014, le Groupe Crédit du Nord est soumis à l'obligation de reporting des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre 2015. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 du

Groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité³ grâce à un processus coordonné avec le Groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du Groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états « Additional Monitoring Tools » (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de liquidité.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Crédit du Nord mesure son risque de taux sur la base du calcul du gap à taux fixé et sa sensibilité à un choc de taux.

Les gaps à taux fixés sont calculés mensuellement d'une part pour le Groupe et d'autre part pour chaque entité bancaire du Groupe. La sensibilité du gap à taux fixe à un choc de 1 % est également calculée mensuellement pour le Groupe. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Il est encadré par des seuils et limites notifiés par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent sur toutes les entités du Groupe, chacune faisant l'objet d'un suivi particulier.

Le Comité de Gestion de Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme » (moins d'un an). Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Ces indicateurs sont mesurés chaque semaine et publiés dans le cadre du Comité Hebdomadaire de Trésorerie. Chaque

dépassement donne lieu à des actions correctrices si nécessaires.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de reportings réglementaires, le Groupe Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du Groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du Groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 puis 2017 et les travaux se poursuivront en 2018, en cohérence avec le Groupe Société Générale.

Courant 2018, le pilotage du risque de taux du Banking Book évoluera. Le Comité Financier Groupe SG du 18 décembre 2017 a validé la mise en application du nouveau dispositif de pilotage du risque de taux du Banking Book.

Les indicateurs d'encadrement et de pilotage seront :

- Sensibilité de la VAN et de la MNI à des chocs de +10 bps et -10 bps (yc modèles taux dépendants)
- Sensibilité de la VAN selon des 2 scenarii stressés identiques à ceux définis par RISQ/MAR pour l'encadrement du risque de taux des activités de marché.

Le planning anticipé est le suivant :

- Mise en œuvre de ce nouveau cadre dès le 30/06 pour la VAN avec de nouvelles limites
- Mise en place de l'encadrement en MNI entre le 31/12/2018 et 30/06/2021 selon les entités

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise (STE) à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de taux.

2.1.2. Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

³ Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large composé de Crédit du Nord social, de ses

filiales bancaires et de la Société de Bourse Gilbert Dupont. Cet ensemble dit « sous groupe de liquidité » fait l'objet d'un pilotage global.

2.2. Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Change et de la Direction Centrale des Risques suivent les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Change, ainsi qu'au Directeur Général pour les risques de marché.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur Général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

2.3. Risques liés aux changements climatiques

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants des risques existants pour le Groupe, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

Le Groupe Crédit du Nord applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro économique et macro sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés. Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

3. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des

Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2017.

3.1. Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

3.2. Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des régions et filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, Groupe SG) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

4. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du Groupe Crédit Du Nord.

4.1. Production des données comptables

4.1.1. Missions de la Direction de la Comptabilité du Groupe

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings...);
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;
- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

4.1.2. Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) ;
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

4.1.3. La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués

par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

4.2. Contrôle Interne de la production comptable

4.2.1. Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

4.2.2. Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses

données à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le Groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

4.2.3. Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

4.2.4. Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

4.3. Production et contrôle des données financières et de gestion

4.3.1. La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier, gère l'affectation des

comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

4.3.2. Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.

III. Autres informations

1. Informations sur les délais de paiement fournisseurs

Depuis 2016, le traitement des factures de la Banque Kolb est en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS) du groupe Société Générale, qui assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Banque.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque Kolb, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euro)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2017	5,6	-	-	2,5	27,0	35,1
Montant au 31/12/2016	-	26,5	-	-	38,8	65,3

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La colonne « Autres délais » correspond aux retenues de garantie sur travaux, qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

2. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la banque n'est intervenu depuis le 31 décembre 2017.

3. Dividendes

Les dividendes distribués au cours des 3 dernières années sont les suivants :

(en euros)	2014	2015	2016
Dividende total versé	4 066 624	17 607 292	8 829 909
Dividende par action	14,71	63,69	31,94

4. Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2017, le total des dépôts transférés en à la Caisse des Dépôts et Consignations a représenté 79 681,27 euros pour 9 comptes inactifs.

A fin décembre 2017, 1 780 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 2 878 137,98 euros.

Banque Kolb



Comptes sociaux

31/12/2017

Echéancier des dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2017	5,6	-	-	2,5	27,0	35,1
Montant au 31/12/2016	-	26,5	-	-	38,8	65,3

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

Depuis 2016, le traitement des factures de la banque Kolb est en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS) du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la banque Kolb, l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la banque Kolb.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la banque Kolb, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne "Autres délais" correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Délais de paiement créances clients

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telle des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances).

Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la note 7.3 des annexes aux comptes annuels.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2017	2016	2015	2014	2013
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	14 099 103	14 099 103	14 099 103	14 099 103	14 099 103
Nombre d'actions émises	276 453	276 453	276 453	276 453	276 453
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	79 762	82 695	87 255	98 021	94 485
Produit net bancaire	69 684	72 012	74 767	73 723	71 946
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	21 157	19 644	26 830	25 947	23 452
Impôt sur les bénéfices	-5 758	-7 002	-6 019	-2 104	-3 097
Résultat après impôts, amortissements et provisions	11 355	12 186	13 164	4 068	8 171
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	5 982	8 830	17 607	4 067	1 023
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	54,01	43,17	72,86	82,86	71,58
Résultat après impôts, amortissements et provisions	41,07	44,08	47,62	14,71	29,56
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	21,64	31,94	63,69	14,71	3,70
PERSONNEL					
Effectifs moyens	273	282	288	289	293
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	13 184	14 158	12 839	12 780	14 607
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) <i>(en milliers d'euros)</i>	5 084	5 473	5 851	5 579	6 084

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

Bilan social

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	13 548	18 161
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2.3	514 108	317 008
Opérations avec la clientèle	2.3	1 574 158	1 450 946
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	10	10
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	788	691
Parts dans les entreprises liées	2.1	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	7.1	7 352	7 758
Autres actifs et comptes de régularisation	3.2	15 978	17 626
TOTAL		2 125 942	1 812 200

HORS-BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés	2.3	88 944	90 298
Engagements de garantie donnés	2.3	327 409	317 567
Engagements donnés sur titres		-	-

Les comptes sociaux

Bilan social

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, comptes courants postaux		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	674 376	375 401
Opérations avec la clientèle	2.4	1 325 247	1 313 392
Dettes représentées par un titre	2.4	-	49
Autres passifs et comptes de régularisation	3.2	24 940	23 778
Provisions	7.2	15 116	15 842
Dettes subordonnées	6.2	-	-
Capitaux propres	6.1	86 263	83 738
Capital souscrit		14 099	14 099
Primes d'émission		10 772	10 772
Réserves et report à nouveau		50 037	46 681
Résultat de l'exercice		11 355	12 186
TOTAL		2 125 942	1 812 200

HORS-BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	162 195	156 889
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	596 437	585 761
Engagements reçus sur titres		-	-

Compte de résultat social

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	2.5	37 238	41 679
Intérêts et charges assimilées	2.5	-4 818	-6 187
Revenus des titres à revenu variable	2.1	-	1
Commissions (produits)	3.1	36 926	35 348
Commissions (charges)	3.1	-4 507	-3 819
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.1	5 036	5 084
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.1	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		589	583
Autres charges d'exploitation bancaire		-780	-677
PRODUIT NET BANCAIRE		69 684	72 012
Frais de personnel	4.1	-20 660	-22 384
Autres frais administratifs	4.3	-27 914	-25 094
Dotations aux amortissements		-1 227	-1 377
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		19 883	23 157
Coût du risque	2.6	-2 770	-3 968
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 113	19 189
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.1 / 7.1	-	-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		17 113	19 188
Impôt sur les bénéfices	5	-5 758	-7 002
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT NET		11 355	12 186

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

La présentation des notes annexes aux comptes sociaux a été modifiée pour en améliorer la lisibilité et la cohérence, conformément au communiqué de l'Autorité européenne des marchés de capitaux du 27 octobre 2015 relatif à l'amélioration de la qualité des annexes des états financiers et à la Recommandation du 28 octobre 2015 de l'Autorité des Marchés Financiers sur l'arrêté des comptes 2015 faisant référence à son guide publié le 1er juillet 2015 sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux comptes annuels publiés au titre de l'exercice 2016 :

COMPTES SOCIAUX

Bilan social

Compte de résultat social

Référence 2017	NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	Référence 2016
Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels	Note 1
Note 1.1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	
Note 1.2	Recours à des estimations et au jugement	
Note 2	Instruments financiers	
Note 2.1	Portefeuille titres	Notes 4, 5, 19, 21, 24
Note 2.2	Opérations sur les instruments financiers à terme	Note 27
Note 2.3	Prêts et créances	Notes 1, 2, 3,
Note 2.4	Dettes	Notes 9, 10, 12
Note 2.5	Produits et charges d'intérêts	Note 18
Note 2.6	Dépréciations et provisions	Notes 11, 14, 15, 23
Note 3	Autres activités	
Note 3.1	Produits nets des commissions sur prestations de services	Note 20
Note 3.2	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	Notes 7, 8, 13
Note 4	Charges et avantages du personnel	
Note 4.1	Frais de personnel et rémunération des dirigeants	Note 22
Note 4.2	Avantages du personnel	Note 16
Note 4.3	Autres frais administratifs	Note 22
Note 5	Impôts	Note 26
Note 6	Capitaux propres	
Note 6.1	Evolution des capitaux propres	Note 17
Note 6.2	Dettes subordonnées	
Note 7	Autres informations	
Note 7.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 6, 24
Note 7.2	Provisions	Note 15
Note 7.3	Emplois, ressources ventilés selon la durée restant à courir	Notes 2, 3, 9, 10
Note 7.4	Tableau des filiales et participations	

Annexe aux comptes sociaux

NOTE 1 Principes règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la banque Kolb ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2017.

Présentation

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la banque Kolb, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 2.1, 2.2 et 3.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.6), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. notes 2.6, 4.2 et 7.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. notes 5 et 3.2).

NOTE 2 Instruments financiers

2.1 Portefeuille titres

Principes comptables

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.6.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la banque Kolb a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la banque Kolb a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la banque Kolb a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/2017				31/12/2016			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	10	-	10	-	10	-	10
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	10	-	10	-	10	-	10
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽²⁾	-	10	-	10	-	10	-	10

⁽¹⁾ Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France

⁽²⁾ Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées)

Informations complémentaires sur les services

Portefeuille de placement

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes ⁽¹⁾	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	43	3
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

⁽¹⁾ Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

Portefeuille d'investissement

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

Transfert de titres

En 2016 et 2017, aucun transfert de titres n'a été fait d'un portefeuille à un autre.

2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Principes comptables

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque Kolb, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la banque Kolb, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la banque Kolb.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la banque Kolb, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit	41	40
Cotés	-	-
Non cotés	41	40
Autres	752	656
Cotés	-	-
Non cotés	752	656
TOTAL BRUT	793	696
Dépréciations	-5	-5
TOTAL NET	788	691

Au 31 décembre 2017, le montant des plus-values latentes nettes sur les participations et autres titres détenus à long terme est de 8 milliers d'euros.

2.1.3 Revenus des titres à revenu variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	-	-
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme	-	1
TOTAL	-	1

2.1.4 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	-	-
Résultat sur instruments financiers à terme	3 536	4 051
Résultat net des opérations de change	1 500	1 033
SOUS-TOTAL	5 036	5 084
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
SOUS-TOTAL	-	-
TOTAL NET	5 036	5 084

2.1.5 Gains et pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les

dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-1
Reprises de dépréciations	-	-
Plus et moins-values sur immobilisation	-	-
TOTAL	-	-1

2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

Principes comptables

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan qui représente le volume des opérations en cours. Il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en « Produits nets d'intérêts ».

S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	66 356	925 300	-	991 656	840 269
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
Options de taux d'intérêts	-	36 000	20 000	-	56 000	51 825
Options de change	-	-	-	11 673	11 673	126 641
Autres options	-	-	-	87 888	87 888	-
TOTAL	-	102 356	945 300	99 561	1 147 217	1 018 735

2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
Contrats à terme de taux d'intérêts	-
Contrats à terme de change	-
Autres contrats à terme	-
Opérations de gré à gré	-
Swaps de taux d'intérêts	26 323
Autres	-
Opérations conditionnelles	
Options de taux d'intérêts	9
Options de change	5
Autres options	-
TOTAL	26 337

2.2.3 Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés (notionnels)

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2017				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
Opérations de microcouverture	10 926	-	42 275	46 360	99 561
Opérations de macrocouverture	20 000	199 800	404 700	320 800	945 300
Opérations de gestion de positions	7 410	19 179	69 249	6 518	102 356
TOTAL	38 336	218 979	516 224	373 678	1 147 217

2.3 Prêts et créances

Principes comptables

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Kolb de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.6).

Restructurations de prêts et créances.

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories « Créances sur les établissements de crédit » ou « Créances sur la clientèle » est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptée par la banque Kolb en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'aurait pas été envisagée dans d'autres circonstances. Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la banque Kolb a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la banque Kolb accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date.

2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2017
Caisse	6 407	7 706
Banques centrales	7 141	10 455
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	13 548	18 161

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

2.3.2 Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	62 506	66 838
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
Comptes et prêts à terme		
Prêts et comptes à terme	450 514	249 466
Prêts subordonnés et participatifs	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	1 088	704
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3)}	514 108	317 008
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	514 108	317 008
⁽¹⁾ Dont créances douteuses	-	-
⁽²⁾ Dont créances douteuses compromises	-	-
⁽³⁾ Dont opérations avec le Crédit du Nord	317 263	247 201

2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales	49 743	43 007
Autres concours à la clientèle	1 498 167	1 376 687
Crédits de trésorerie	253 239	214 853
Crédits à l'exportation	3 018	1 332
Crédits d'équipement	343 753	284 243
Crédits à l'habitat	809 299	779 487
Autres crédits à la clientèle	88 858	96 772
Comptes ordinaires débiteurs	88 276	95 724
Créances rattachées	2 614	3 151
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6)}	1 638 800	1 518 569
Dépréciations	-64 642	-67 623
TOTAL NET	1 574 158	1 450 946
⁽¹⁾ Dont créances saines (hors créances rattachées)	1 529	1 399
- Sociétés et entrepreneurs individuels	783	681
- Particuliers	742	714
- Clientèle financière	-	-
- Autres	4	4
⁽²⁾ Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	30	40
- Sociétés et entrepreneurs individuels	22	31
- Particuliers	8	9
- Clientèle financière	-	-
- Autres	-	-
⁽³⁾ Dont créances douteuses compromises	77	77
- Sociétés et entrepreneurs individuels	66	66
- Particuliers	11	11
- Clientèle financière	-	-
- Autres	-	-
⁽⁴⁾ Dont créances remises en garantie de passif	396	261
⁽⁵⁾ Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	-	-
⁽⁶⁾ Dont opérations avec le Crédit du Nord	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 3 776 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	88 944	90 298
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	88 944	90 298
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	-	-
d'ordre de la clientèle	327 409	317 567
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	327 409	317 567
TOTAL	416 353	407 865
<i>(1) Dont opérations avec le Crédit du Nord</i>	-	-
<i>(2) Dont opérations avec le Crédit du Nord</i>	-	-

2.4 Dettes

Principes comptables

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	6 592	11 208
Dettes rattachées	-	-
SOUS-TOTAL	6 592	11 208
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	667 460	363 829
Dettes rattachées	324	364
SOUS-TOTAL	667 784	364 193
TOTAL ⁽¹⁾	674 376	375 401
(1) Dont opérations avec le Crédit du Nord	667 824	364 223

2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	257 618	267 517
A terme	83 684	79 758
SOUS-TOTAL	341 302	347 275
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	583 494	526 265
Particuliers	200 209	178 225
Clientèle financière	-	-
Autres	31 019	27 047
SOUS-TOTAL	814 722	731 537
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	159 888	224 714
Particuliers ⁽¹⁾	2 399	2 822
Clientèle financière	-	-
Autres	6 189	6 383
SOUS-TOTAL	168 476	233 919
Dettes rattachées	747	661
TOTAL	1 325 247	1 313 392
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-
TOTAL ⁽²⁾	1 325 247	1 313 392
(1) Dont dépôts de garantie	74	64
(2) Dont opérations avec le Crédit du Nord	-	-

2.4.3 Dettes représentées par un titre

Principes comptables

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont

amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Bons de caisse	-	49
Emprunts obligataires	-	-
Dettes rattachées	-	-
SOUS-TOTAL	-	49
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Dettes rattachées	-	-
SOUS-TOTAL	-	-
TOTAL	-	49
<i>Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre</i>	-	-

2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	162 195	156 889
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	596 437	585 761
TOTAL	758 632	742 650
<i>(1) Dont opérations avec le Crédit du Nord</i>	-	-
<i>(2) Dont opérations avec le Crédit du Nord</i>	115	115

2.5 Produits et charges d'intérêts

Principes comptables

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs

les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	1 424	-873	551	1 408	-1 388	20
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 424	-873	551	1 408	-1 388	20
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	34 971	-3 944	31 027	39 306	-4 780	34 526
Créances commerciales	791	-	791	819	-	819
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	31 219	-	31 219	35 388	-	35 388
Comptes ordinaires débiteurs	2 961	-	2 961	3 099	-	3 099
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-2 476	-2 476	-	-2 892	-2 892
Autres dettes envers la clientèle	-	-1 467	-1 467	-	-1 888	-1 888
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-17	-17
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	843	-1	842	965	-2	963
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS	37 238	-4 818	32 420	41 679	-6 187	35 492

⁽¹⁾ Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Crédits de trésorerie	6 387	6 817
Crédits à l'exportation	90	60
Crédits d'équipement	6 901	7 505
Crédits à l'habitat	16 461	19 835
Autres crédits à la clientèle	1 380	1 171
TOTAL	31 219	35 388

2.6 Dépréciations et provisions

2.6.1 Dépréciations

Principes comptables

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

Dépréciation d'actifs

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels).

La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Segmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et / ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une Note 7). Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

La banque Kolb a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des Risques du Groupe Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Réduction des risques

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

Provisionnement statistique

Description et principes de fonctionnement du modèle

Le Crédit du Nord a recours à une méthode statistique pour le provisionnement des crédits en défaut de son portefeuille « retail » (marchés des particuliers et des professionnels). Sur ces marchés, le recours à un modèle statistique pour le provisionnement de ces créances se justifie par la volumétrie importante de créances présentant des montants unitaires faibles.

Les crédits sont regroupés en six classes d'actifs homogènes en matière de risque, définies à partir des classes d'actifs bâloises :

- Crédits immobiliers des particuliers et SCI patrimoniales
- Crédits renouvelables des particuliers
- Crédits à la consommation des particuliers
- Comptes courants et découverts des particuliers et SCI patrimoniales
- Crédits moyen/long terme des professionnels et SCI
- Crédits court terme des professionnels et SCI commerciales

Les créances les plus significatives lors de leur entrée en défaut sont exclues de ce dispositif de provisionnement statistique au profit d'une dépréciation déterminée à dire d'expert. Les créances dépréciées à dire d'expert sont identifiées en appliquant des seuils opérationnels définis au niveau de chaque classe d'actif. Elles représentent de l'ordre de 1% de l'ensemble des créances « retail » en défaut.

Les crédits immobiliers cautionnés par Crédit Logement et les engagements par signature sont exclus du dispositif de provisionnement statistique et ne font donc pas l'objet d'une dotation de provision. Cette absence de provision est justifiée dans le premier cas par la prise en charge par Crédit Logement de l'intégralité des pertes en cas de défaut et dans le deuxième cas par le caractère exceptionnel des pertes constatées pour cette typologie d'engagement hors bilan.

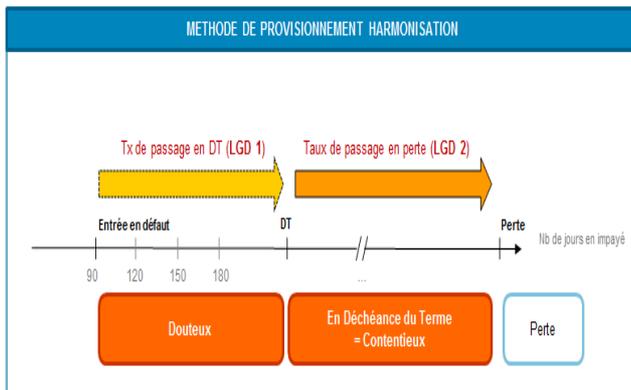
Le modèle de provisionnement statistique s'applique au portefeuille en défaut (crédits douteux et contentieux). Les paramètres de provisionnement sont déterminés par l'observation du passé et sont :

- la probabilité de passage de douteux en contentieux (LGD1),
- le taux de perte lorsque le dossier est contentieux (LGD2).

Ces taux sont déterminés par classes d'actifs homogènes et tiennent compte de l'ancienneté des crédits dans le statut douteux ou contentieux.

Calcul des dépréciations sur les encours douteux

Le taux de dépréciation sur les créances douteuses est calculé, par classe d'actifs homogènes, par le produit des taux LGD1 et LGD2.



Calcul des dépréciations sur les encours contentieux

Le taux de dépréciation sur les créances contentieuses correspond au taux LGD2, qui est distinct en fonction de la classe d'actif homogène à laquelle appartient la créance.

Les classes d'actifs homogènes des créances contentieuses sont découpées en générations trimestrielles d'entrée au contentieux, chacune faisant l'objet d'un taux de perte différent. Pour chaque génération, le taux LGD2 est calculé à partir des recouvrements et pertes observés par trimestre d'historique. Le nombre de trimestres sur lesquels ces recouvrements sont observés peut atteindre jusqu'à 50 trimestres.

Mise à jour des paramètres utilisés dans le modèle statistique

Les recouvrements réellement observés sur l'exercice sont comparés avec les recouvrements prévus par le modèle afin d'apprécier son caractère prédictif.

Les paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement statistique sont mis à jour deux fois par an pour tenir compte des tendances récentes en matière de recouvrement.

Dépréciation de titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	-	-
Crédits à la clientèle	64 642	67 623
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	64 642	67 623
Dépréciation de titres	-	-
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	64 642	67 623

⁽¹⁾ La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	8 155	4 472	-	-7 751	-	-	-	4 876
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	59 468	10 474	-	-10 176	-	-	-	59 766
TOTAL	67 623	14 946	-	-17 927	-	-	-	64 642

2.6.2 Provisions

Principes comptables

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la banque Kolb estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de compte de résultat correspondantes.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	5 452	5 785
Provisions sectorielles et autres	5 890	5 570
Provisions pour risques et charges	2 261	2 481
STOCK DE PROVISIONS ⁽¹⁾	13 603	13 836

⁽¹⁾ La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	5 785	1 273	-	-1 606	-	-	-	5 452
Provisions sectorielles et autres ^(*)	5 570	340	-	-20	-	-	-	5 890
Provisions pour litiges avec la clientèle	1 443	-	84	-181	-26	-	-	1 320
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges ^(**)	1 038	-	13	-50	-60	-	-	941
TOTAL	13 836	1 613	97	-1 857	-86	-	-	13 603

^(*) Dépréciations effectuées de façon statistique sur la base de portefeuilles homogènes (dépréciations des dossiers 3S et sectorielles pour risque de crédit).

^(**) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL / CEL dont les reprises nettes s'élèvent à + 60 milliers d'euros en 2017 (cf. note 2.6.3).

2.6.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

Principes comptables

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la banque Kolb des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la banque Kolb font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base

des encours (de dépôts) au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	24 988	29 609
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	30 331	22 960
Ancienneté de plus de 10 ans	15 839	15 624
SOUS-TOTAL	71 158	68 193
Comptes d'épargne-logement (CEL)	7 601	7 678
TOTAL	78 759	75 871

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Ancienneté de moins de 4 ans	23	123
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	305	424
Ancienneté de plus de 10 ans	17	25
TOTAL	345	572

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	70	69
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	110	73
Ancienneté de plus de 10 ans	460	557
SOUS-TOTAL	640	699
Comptes d'épargne-logement (CEL)	10	11
Prêts tirés	10	10
TOTAL	660	720

⁽¹⁾ Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.6.2).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables.

Elles représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la banque Kolb des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

2.6.4 Coût du risque

Principes comptables

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances

irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-16 559	-17 701
Pertes non couvertes	-1 222	-2 284
Pertes couvertes	-5 052	-8 381
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	19 604	24 267
Récupérations sur créances amorties	315	59
SOUS-TOTAL	-2 914	-4 040
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-	-377
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-4	-31
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-32	-603
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	180	1 083
Récupérations sur créances amorties	-	-
SOUS-TOTAL	144	72
TOTAL	-2 770	-3 968

NOTE 3 Autres activités

3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

Principes comptables

La banque Kolb enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les

droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	354	-	354	170	-	170
Opérations avec la clientèle	24 272	-	24 272	23 609	-	23 609
Opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Opérations de change	73	-	73	80	-	80
Engagements de financement et de garantie	2 140	-1 296	844	2 161	-1 023	1 138
Prestations de services et autres	10 087	-3 211	6 876	9 328	-2 796	6 532
TOTAL NET	36 926	-4 507	32 419	35 348	-3 819	31 529

3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs		
Débiteurs divers	4 593	4 252
Primes sur instruments conditionnels achetés	480	660
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	-
Autres emplois divers	7	7
SOUS-TOTAL	5 080	4 919
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	300	227
Impôts différés	1 831	2 842
Produits à recevoir	6 245	5 378
Autres comptes de régularisation	2 522	4 260
SOUS-TOTAL	10 898	12 707
TOTAL ⁽¹⁾	15 978	17 626

⁽¹⁾ Au 31/12/2017, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs		
Créditeurs divers	4 127	3 245
Primes sur instruments dérivés vendus	405	592
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	14	3
Autres opérations sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	4 546	3 840
Comptes de régularisation		
Charges à payer	16 597	13 901
Produits constatés d'avance	1 977	2 128
Autres comptes de régularisation	1 820	3 909
SOUS-TOTAL	20 394	19 938
TOTAL ⁽¹⁾	24 940	23 778

⁽¹⁾ Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

NOTE 4 Charges et avantages du personnel

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

Principes comptables

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Rémunérations du personnel	11 829	12 470
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	2 994	3 010
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	2 241	2 244
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-350	687
Autres charges sociales et fiscales	1 902	2 031
Participation, intéressement et abondements	2 044	1 942
<i>Dont intéressement</i>	1 121	973
<i>Dont participation</i>	469	639
Transfert de charges	-	-
TOTAL	20 660	22 384

La rémunération brutes des organes d'administration et de direction s'élève à 312 milliers d'euros en 2017.

	2017	2016
Effectif inscrit au 31 décembre	299	302
Effectif moyen du personnel en activité	273	282
- Effectif Cadres	169	165
- Effectif Techniciens	104	117

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

NOTE 4.2 AVANTAGES DU PERSONNEL

La banque Kolb peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

DÉTAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
(en milliers d'euros)								
Provisions sur avantages au personnel	2 006	-	74	-	-567	-	-	1 513

4.2.1 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la banque Kolb regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versés par les régimes généraux et obligatoires.

4.2.1.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	-258	77
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-
Solde net au bilan	-258	77
VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN		
Valeur actualisée des engagements financés	1 496	1 787
Juste valeur des actifs de financement	-1 754	-1 710
A - Solde des régimes financés	-258	77
B - Valeur actualisée des engagements non financés	-	-
Coûts des services passés non comptabilisés	-	-
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	-	-
Actifs distincts	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	-	-
A + B - C = SOLDE NET	-258	77

4.2.1.2 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 64% d'obligations, 23% d'actions, 13% autres.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 258 milliers d'euros.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2018 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

4.2.1.3 Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'escompte	1,7%	1,3%
Taux d'inflation long terme	1,7%	1,4%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
-salariés agés de moins de 30 ans	2,7%	3,5%
-salariés agés de 30 à 40 ans	1,9%	3,5%
-salariés agés de 40 à 50 ans	1,5%	3,5%
-salariés agés de plus de 50 ans	0,7%	3,5%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	23,3	21,9
Duration (en années)	16,9	17,2

Notes :

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (0.0% à 3 ans ; 0.4% à 5 ans ; 1.1% à 10 ans ; 1.5% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est fonction de la durée du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la durée du régime : (1.4% à 3 ans ; 1.4% à 4-5 ans ; 1.6% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

4.2.2 AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel de la banque Kolb, comme les programmes de rémunération différée tels que les comptes épargne temps et les médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 1 422 milliers d'euros (dont 898 milliers d'euros relatifs aux comptes épargne temps).

Le résultat des autres avantages à long terme s'élève à -52 milliers d'euros.

4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôts et taxes	-1 085	-1 186
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-2 863	-3 429
Services extérieurs et divers	-24 029	-20 540
Charges refacturées à des tiers	63	61
Transfert de charges	-	-
SOUS-TOTAL	-26 829	-23 908
TOTAL	-27 914	-25 094

Honoraires des Commissaires aux Comptes (montants hors taxes)

(en milliers d'euros)	DELOITTE		BATT & ASSOCIES	
	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	25	30	24	24
Missions accessoires	15	-	-	-

NOTE 5 Impôts

Principes comptables

Impôt courant

La banque Kolb fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous-groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000.

Lors de cessions de titres de participation relevant du régime du long terme à 0%, la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% dans la détermination du résultat fiscal aura à présent lieu uniquement en cas de plus-value nette. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

Impôt différé

La banque Kolb utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2018, adoptée fin décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33 % à 25 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 25,83 % ;
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13 % ou 3,10 %.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Charge fiscale courante	-4 747	-5 839
Charge fiscale différée	-1 011	-1 163
TOTAL	-5 758	-7 002

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	2017	2016
Résultat net avant impôts (en milliers d'euros)	17 113	19 188
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,0 %)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-0,58%	2,56%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0,00%	0,00%
Crédits d'impôts	-0,19%	-0,15%
Redressement fiscal	0,00%	-0,69%
Divers	-0,02%	0,33%
Taux effectif d'imposition	33,64%	36,49%

NOTE 6 Capitaux propres

6.1 Évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
			légal	statutaires	autres				
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015	14 099	10 772	1 410	49 500	-	74	13 164	-	89 019
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016	-	-	-	-4 369	-	-74	-13 164	-	-17 607
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	12 186	-	12 186
Autres Mouvements	-	-	-	140	-	-	-	-	140
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016	14 099	10 772	1 410	45 271	-	-	12 186	-	83 738
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2017 ⁽²⁾	-	-	-	3 356	-	-	-12 186	-	-8 830
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	11 355	-	11 355
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017	14 099	10 772	1 410	48 627	-	-	11 355	-	86 263

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2017, le capital social de la Banque KOLB, entièrement libéré, s'élève à 14 099 103,00 euros et se compose de 276 453 actions de 51,00 euros de nominal.

⁽²⁾ Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 8,8 millions d'euros

Le capital de la banque Kolb est détenu à 78,54 % par le Crédit du Nord et à 21,43% par Kolb Investissement, filiale du Crédit du Nord. En conséquence, la banque Kolb est reprise par intégration globale dans les comptes consolidés du Crédit du Nord.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 354 762,21 euros comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 5 982 442,92 euros. Le dividende par action s'élève à 21,64 euros;
- affectation d'une somme de 5 372 319,29 euros au report à nouveau.

6.2 Dettes subordonnées

Principes comptables

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres subordonnés remboursables	-	-
Emprunts subordonnés	-	-
Intérêts à payer	-	-
TOTAL	-	-

NOTE 7 Autres informations

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la banque Kolb a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
Agencements	Installations de sûreté et de surveillance	10 ans
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second oeuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2017	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2017 (1)	Valeur nette 31/12/2017
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	231	-	-	-4	227	-226	1
Autres	2 061	-	-	-	2 061	-	2 061
SOUS-TOTAL	2 292	-	-	-4	2 288	-226	2 062
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	103	19	-	-	122	-77	45
Autres	24 084	800	-	-474	24 410	-19 173	5 237
SOUS-TOTAL	24 187	819	-	-474	24 532	-19 250	5 282
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-
Autres	4	4	-	-	8	-	8
SOUS-TOTAL	4	4	-	-	8	-	8
TOTAL	26 483	823	-	-478	26 828	-19 476	7 352

(1) Détail des amortissements et dépréciations :

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. (*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2016	-	230	-	75	18 421	-	18 726
Dotations aux amortissements	-	-	-	2	1 225	-	1 227
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-	-4	-	-	-473	-	-477
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017	-	226	-	77	19 173	-	19 476

(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »

7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les

dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations d'exploitation corporelles	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	-	-
Immobilisations d'exploitation incorporelles	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	-	-
TOTAL	-	-

7.2 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Provisions sur avantages au personnel	1 513	2 006
Autres provisions (1)	13 603	13 836
TOTAL	15 116	15 842

⁽¹⁾ cf. détail note 2.6.2

7.3 Emplois, ressources ventilés selon la durée restant à courir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Durées restant à courir au 31 Décembre 2017				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	200 453	55	50 000	263 600	514 108
Opérations avec la clientèle	228 972	195 006	591 166	559 014	1 574 158
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	429 425	195 061	641 166	822 614	2 088 266
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	8 732	110 053	320 844	234 747	674 376
Opérations avec la clientèle	1 224 231	31 201	69 741	74	1 325 247
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
TOTAL	1 232 963	141 254	390 585	234 821	1 999 623

7.4 Renseignements concernant les Filiales et Participations

(en milliers d'euros)

Forme Juridique	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2017	Résultat de l'exercice 2017	Dividendes encaissés en 2017
				Brute	Nette					

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque

Filiales (50% au moins du capital détenu)

Néant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

Néant

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Participations non reprises au paragraphe

Néant

a) Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Rapport général Des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2017

BANQUE KOLB

Société Anonyme

1 & 3 place du Général de Gaulle
88500 MIRECOURT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Batt Audit
25, rue du Bois de la Champelle
54500 Vandoeuvre lès Nancy

Deloitte & Associés
153, rue André Bisiaux
54320 Maxéville

BANQUE KOLB

Société Anonyme

1 & 3 place du Général de Gaulle
88500 MIRECOURT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la Banque Kolb,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Kolb relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Banque Kolb

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Banque Kolb

Evaluation des dépréciations sur les encours douteux et douteux compromis de crédit à la clientèle d'entreprises (clientèle dite « non retail »)

<i>Risque identifié</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>Les prêts et créances sur la clientèle d'entreprises (dite « non retail ») sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la Banque Kolb à une perte potentielle si ses contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le caractère avéré d'un risque de crédit est apprécié au niveau individuel pour chaque contrepartie qualifiée de « non retail ».</p> <p>La Banque Kolb constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède à des estimations comptables significatives en tenant compte de la valeur des garanties détenue pour évaluer le niveau de dépréciation sur les prêts et créances « non retail ». La direction de la Banque Kolb a notamment recours à son jugement dans la détermination des sommes recouvrables. Les principales hypothèses prises en compte par la direction dans l'évaluation des dépréciations individuelles sur créances douteuses ou douteuses compromises « non retail » sont la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut.</p> <p>Les dépréciations sur créances douteuses ou douteuses compromises s'élèvent respectivement à 4,9 M€ et 59,8 M€ au 31 décembre 2017, comme précisé en note 2.6.1 « Dépréciations » de l'annexe des comptes annuels. Retraitées des dépréciations sur la clientèle de détail (dite « retail »), les dépréciations individuelles sur les encours de crédit d'entreprises (dite « non retail ») s'élèvent à 46,0 M€ au 31 décembre 2017.</p> <p>Compte-tenu des activités exercées par la Banque Kolb et de l'importance relative des financements accordés à la clientèle d'entreprises dans le bilan des comptes annuels, nous considérons que l'évaluation des dépréciations individuelles sur les encours douteux et douteux compromis de crédit à la clientèle d'entreprises constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations et des hypothèses ayant servi de base à cette évaluation,- examiner et à apprécier la qualité du dispositif de contrôle relatif à la détection des expositions à risque, au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base individuelle des contreparties « non retail » présentant une situation financière fragilisée ou en défaut,- apprécier les hypothèses retenues utilisées sur la base d'un échantillon de dossiers individuels sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques,- prendre connaissance de la documentation fournie par la banque pour justifier le montant de dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations.

Evaluation des dépréciations sur les encours douteux et douteux compromis de crédit à la clientèle de détail (clientèle dite « retail »)

<i>Risque identifié</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>Les prêts et créances sur la clientèle de détail (dite « retail »), qui regroupe les marchés des particuliers et des professionnels, sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la Banque Kolb à une perte potentielle si ses contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le caractère avéré d'un risque de crédit est apprécié au niveau individuel pour chaque contrepartie qualifiée de « retail ».</p> <p>Comme précisé dans le paragraphe « Dépréciation d'actifs » de la note 2.6.1 « Dépréciations » de l'annexe des comptes annuels, les dépréciations sur les encours douteux de ces marchés sont déterminées selon les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - selon une méthode statistique, pour les encours inférieurs à certains seuils opérationnels ; certains paramètres utilisés dans le modèle reposent sur des estimations de la Direction du Crédit du Nord, notamment la durée retenue pour l'observation des historiques de recouvrement ; - selon une analyse à dire d'expert, pour les encours les plus significatifs dépassant ces seuils ; la Direction a alors recours à son jugement pour déterminer ces dépréciations. <p>Les dépréciations sur créances douteuses ou douteuses compromises s'élèvent respectivement à 4,9 M€ et 59,8 M€ au 31 décembre 2017 comme précisé en note 2.6.1 « Dépréciations » de l'annexe des comptes annuels. Retraite des dépréciations sur la clientèle d'entreprise (dite « non retail ») déterminées individuellement, les dépréciations sur les encours de crédit sur la clientèle de détail (dite « retail ») s'élèvent à 18,7 M€ au 31 décembre 2017.</p> <p>En raison de la sensibilité de certains paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation statistique et du recours au jugement dans l'estimation des hypothèses retenues pour déterminer les dépréciations à dire d'expert pour certains encours, nous considérons que l'évaluation des dépréciations sur les encours douteux et douteux compromis de crédit à la clientèle de détail constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>L'approche d'audit sur l'évaluation des dépréciations sur les encours douteux et douteux compromis de crédit à la clientèle « retail » est définie conjointement avec les Commissaires aux comptes du groupe Crédit du Nord. Les procédures d'audit nécessaires à la validation de ces travaux ne sont quant à elles menées qu'au niveau du groupe.</p> <p>Ainsi, à réception des conclusions, nous nous assurons que la démarche d'audit définie conjointement a bien été mise en œuvre et réalisons une revue critique des conclusions pour les besoins de notre audit.</p> <p>Pour les encours dont les dépréciations sont calculées selon une méthode statistique, les travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre les principes et le fonctionnement de cette méthode, ainsi que les évolutions apportées à cette méthode au cours de l'exercice 2017 ; - prendre connaissance des paramètres retenus par la Direction du Crédit du Nord, qui alimentent le modèle statistique et vérifier que leur choix s'inscrit dans une gouvernance établie faisant l'objet d'une documentation ; - apprécier la sensibilité de certains paramètres importants sur les montants de dépréciations calculés selon cette méthode. <p>Pour les encours dont les dépréciations sont déterminées selon une analyse à dire d'expert, les Commissaires aux comptes du groupe ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pris connaissance de la documentation fournie par le groupe pour justifier le montant de dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations ; - examiné les données et les hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer le montant des dépréciations sur un échantillon de dossiers de crédit.

Banque Kolb

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre banque aux mandataires sociaux concernés, ainsi que les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Batt Audit a été nommé commissaire aux comptes de la Banque Kolb par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1990.

Le cabinet Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes de la Banque Kolb lors de l'assemblée qui a suivi le rachat de la Banque Crédit du Nord en 1991.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Batt Audit était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption.

Banque Kolb

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Banque Kolb

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Banque Kolb

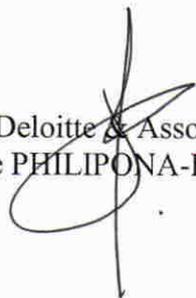
Nous fournissons également au conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Vandoeuvre lès Nancy et Maxéville, le 27 Avril 2018

Les commissaires aux comptes



Batt Audit
Jehanne GARRAIT



Deloitte & Associés
Anne PHILIPONA-HINTZY

Rapport spécial Des Commissaires aux Comptes Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

BANQUE KOLB

Société Anonyme

1 & 3 place du Général de Gaulle
88500 MIRECOURT

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

Batt Audit
25, rue du Bois de la Champelle
54500 Vandoeuvre lès Nancy

Deloitte & Associés
153, rue André Bisiaux
54320 Maxéville

BANQUE KOLB

Société Anonyme

1 & 3 place du Général de Gaulle
88500 MIRECOURT

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la Banque Kolb,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vandoeuvre lès Nancy et Maxéville, le 27 Avril 2018

Les commissaires aux comptes


Batt Audit
Jehanne GARRAIT


Deloitte & Associés
Anne PHILIPONA-HINTZY

Assemblée Générale Ordinaire

Projet des résolutions

BANQUE KOLB
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 MAI 2018

PROJET DE RESOLUTIONS

Le Président du Directoire informe le Conseil qu'il a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, le mercredi 16 mai 2018, à 10 heures, à Nancy, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2017,
- Approbation des comptes de l'exercice 2017,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Avis consultatif sur la rémunération versée en 2017 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier,
- Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de mandats de membres du Conseil de Surveillance,
- Révision de l'enveloppe de jetons de présence,
- Pouvoirs.

Le Président propose les résolutions ci-après qui seront soumises au vote des actionnaires :

Première Résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2017 et le compte de résultat de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 11 354 762,21 €.

Deuxième Résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et sous réserve de l'adoption de la première résolution, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

	Montants eu euros
Bénéfice de l'exercice 2017	11 354 762,21
Report à nouveau	0,00
Bénéfice distribuable	11 354 762,21
Répartition	
Dividende	5 982 442,92
Réserve légale	0,00
Réserve générale	0,00
Report à nouveau	5 372 319,29
Total	11 354 762,21

La réserve ordinaire est maintenue à 48 627 256,67 €.

La réserve légale est maintenue à 1 409 910 €, représentant 10 % du capital social. Elle est intégralement dotée.

Le dividende de 21,64 € par action portant sur 276 453 actions sera mis en paiement le 31 mai 2018.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net
2016	31,94 € par action
2015	63,69 € par action
2014	14,71 € par action

Troisième Résolution : Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre pour approbation.

Quatrième résolution : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2017 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 430K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2017 aux personnes visées par ledit article.

Cinquième résolution : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie le mandat de **Madame Françoise MERCADAL DELASALLES**, en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Philippe AMESTOY démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Monsieur David SAUGIER**, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Septième résolution : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler **Monsieur Benoît DERIGNY**, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Huitième résolution : Révision de l'enveloppe des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, conformément à l'article 22 des statuts, de porter l'enveloppe allouée aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, à 28K€ à compter de l'année 2018 et ce jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

Banque Kolb



www.banque-kolb.fr